



ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour les travaux de réfection de finition de chantier réalisés par la société ROTEL au niveau de la Place du 225^{ème} R.I.

ARRETONS

Article 1^{er}

L'entreprise ROTEL située rue Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART est autorisée à effectuer les travaux de réfection finition de chantier à partir du 16/06/2025 pour une durée de 14 jours calendaires, au niveau de la Place du 225^{ème} R.I. 59380 SPYCKER, la circulation sera alternée manuellement et le stationnement sera interdit au droit des travaux et devant les locaux professionnels.

Article 2

Avant toute intervention, l'entreprise doit en informer les habitants concernés. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de réglementer la circulation, et d'éviter tout accident de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- L'entreprise ROTEL

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 5 juin 2025

Le Maire,
Jean-Luc GOETBLOET

